



Lettre d'Information Juillet 2024



A l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Arts, l'atelier « Le Passage Secret » a ouvert ses portes les 6 et 7 Avril 2024. Des ateliers ont été proposés par différents artistes :

Yaël Malignac et Guillaume Descoings - Porcelainiers, Julie Bernard - Vitrailliste, Isabelle Caillet - Objets et décorations en carton, Jessica Lopez - Céramiste, Marc Gianferrari - Tourneur sur bois, Hélène Joly - Vannière.



MAIRIE DE CHEISSOUX
2 Route de Peyrat le Château
87460 CHEISSOUX
05 55 69 50 54
mairiecheissoux@wanadoo.fr



Horaires d'ouverture de la Mairie :
Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30
Samedi
10h30 à 12h30

Le monde de la politique locale n'est pas un long fleuve tranquille. A l'heure où j'écris ces lignes, la Présidente de la Communauté de Communes Mélanie PLAZANET, Maire d'Eymoutiers - Conseillère Régionale - Présidente du Syndicat du Lac de Vassivière, a décidé de poser sa démission de la structure intercommunale. Je siège à la Communauté de Communes depuis 2020 et autant vous dire que j'y crois. Y croire, ça ne veut pas dire être d'accord avec tout et croyez-bien que la singularité de Cheissoux se fait entendre dans les réunions. Pour autant, de belles réalisations sont menées : l'épicerie sociale dont on a déjà parlé dans ces colonnes, le centre de santé qui va lutter concrètement contre le désert médical... Sans compter le réseau des bibliothèques, le ramassage de nos poubelles, le soutien aux entreprises, aux projets de rénovation de l'habitat...



On a coutume de dire que l'élue local est à portée d'engueulades avec ses concitoyens. C'est vrai. Mais quand on est élu, croyez-moi, on prend ça avec philosophie car, un bon Français est un râleur ! Il faut en revanche se battre régulièrement avec tout un tas d'organismes privés et publics remplis de gens qui savent mieux que nous, qui veulent nous dire comment vivre à Cheissoux. A Cheissoux, nous vivons bien, ensemble et notre modèle de société à 220 habitants devrait en inspirer plus d'un en haut lieu. De là à dire que la ruralité est une solution à bien des maux...

A l'issue du conseil communautaire du 30 Mai 2024, nous avons appris que Mme Monique LENOBLE, dont je salue la rigueur et le courage, ne souhaitait plus être Vice-Présidente de la Communauté de Communes. J'ai donc brigué un mandat et j'ai été élu 3^{ème} Vice-Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, en charge des finances, de la fiscalité et de l'économie et des bibliothèques.

**Le Maire,
Vincent ECHASSERIEAU**

A noter : *Mme Florie DROUILLAS a adressé sa démission du Conseil Municipal. Nous remercions vivement Florie pour son investissement et son engagement.*



Un nouveau Président à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Jean-Pierre BOSDEVIGIE a été élu Président de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière. Le Peyratois succède à Mélanie PLAZANET pour finir le mandat en cours.

La première mission de Jean-Pierre BOSDEVIGIE va consister à « sécuriser » l'accroissement de la Communauté de Communes initié ces dernières années. Le nombre de salariés a augmenté (50 % en plus), notamment avec la prise de compétence eau et assainissement.

Une autre de ses tâches consistera à poursuivre les projets de la collectivité, sur les Petites Villes de demain, les mobilités et le centre de santé, ouvert depuis le début de l'année. Il montre son efficacité, on va chercher à le développer.



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

Soucieux de répondre à vos besoins, 4 antennes de proximité ont ouvert, Bujaleuf, Eymoutiers, Peyrat le Château et Nedde. Des professionnels de santé (médecins) et une secrétaire médicale sont à votre disposition.

La prise de rendez-vous peut se faire par téléphone mais aussi sur Doctolib.

06 76 84 30 93

www.doctolib.fr

CENTRE de SANTÉ intercommunal

CONSULTATIONS DE MÉDECINS GÉNÉRALISTES



PEYRAT-LE-CHÂTEAU

Lundi de 9h à 18h
2 place de la Tour

EYMOUTIERS

Mardi, Vendredi de 9h à 18h
Samedi de 9h à 12h
2 chemin de la côte de Château

BUJALEUF

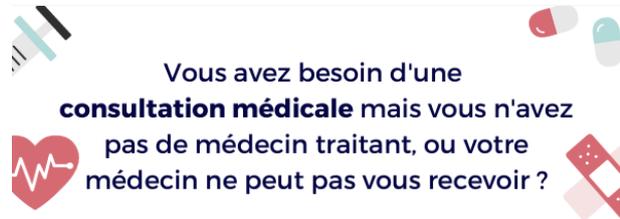
Mercredi de 9h à 12h
62 route de St Léonard

NEDDE

Jedi de 9h à 18h
Maison Couégnas

OUVERTURE Janvier 24

Centre de Santé Communautaire des Portes de Vassivière agréé et conventionné
par la sécurité sociale N° Id : 870019445



Vous avez besoin d'une
consultation médicale mais vous n'avez
pas de médecin traitant, ou votre
médecin ne peut pas vous recevoir ?



05 55 11 32 32

Les médecins de la CPTS Monts et Barrages
s'organisent pour vous proposer un
rendez-vous dans un délai de 48 heures.

Qui peut bénéficier de ces consultations ?

Toute personne habitant dans une des 34 communes
de la CPTS Monts et Barrages.

(Saint Léonard de Noblat, Champnéty, Le Châtenet en Dognon, Eybouléuf, La Geytouse, Moissanes, Royères de Vassivière, Saint Denis des murs, Sauviat sur Vige, Saint Julien le petit, Cheissoux, Peyrat le Château, Augne, Beaumont du Lac, Saint Amand le Petit, Saint Anne Saint Priest, Rempat, Bujaleuf, Nedde, Eymoutiers, Saint Hilaire Bonneval, Roziers Saint Georges, Neuvic Entier, Masléon, Saint Gilles les Forêts, Doms, Sussac, Eyjeaux, Saint Paul, Saint Bonnet Briance, Châteauneuf la forêt, Surdoux, Linards, Saint Méard, La Croisille sur Briance)

**EN CAS D'URGENCE VITALE,
FAITES LE 15 SANS ATTENDRE.**

COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ MONTS ET BARRAGES



Je suis témoin ou
je suis moi-même dans une situation
d'**urgence vitale** ?

Quand ?
7 jours sur 7
24 heures sur 24

J'appelle le

15

sans attendre.

Je ne me rends pas directement aux urgences.

Je suis en présence d'une personne :

- inconsciente,
- ayant des difficultés pour respirer,
- ne respirant plus,
- qui saigne beaucoup,
- brûlée,
- qui se plaint d'une douleur dans la poitrine,
- qui se plaint de maux de tête intenses et inhabituels,
- qui a des difficultés brutales à bouger un bras, une jambe, à parler, ou une déviation du visage

(Liste non exhaustive)



COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ
MONTS ET BARRAGES



La Commune a réalisé des travaux de voirie sur la piste des Combettes et le chemin des Suais pour 31 720 € HT subventionné à 50 % par le Département. Sans cette aide ces travaux n'auraient pu être réalisés.

Depuis la dernière lettre, le conseil municipal a décidé :

Le 16 décembre 2023 :

- De confier au SEHV (syndicat d'électrification de la Haute-Vienne) l'enfouissement des réseaux électriques de la Texonnière (câbles et nouveaux candélabres). Ce chantier représente une somme de 144 160,00 €. Le reste à charge pour la commune est de l'ordre 6 750,00 € grâce au SEHV et au département de la Haute-Vienne ;
- De participer aux frais supplémentaires de l'école de Bujaleuf pour prendre en charge les coûts du personnel qui intervient dans les classes maternelles ;
- De donner une subvention exceptionnelle à l'association Les P'tites Drôles : 438,33 € pour acquérir du mobilier ;
- De verser une prime « pouvoir d'achat » à l'ensemble des agents communaux ;
- De prendre position contre les plastiques à usage unique et le suremballage qui est un véritable « business » qui remplit trop vite nos poubelles et génèrent des coûts pour le contribuable.
- De demander des subventions pour la réalisation d'une étude pour un nouveau château d'eau ;
- De prendre une motion pour la paix à Gaza, sans aucun parti pris d'ordre géopolitique mais juste en faveur des victimes civiles.

Le 14 février 2024 :

- De demander au centre de gestion de la Haute-Vienne de passer une commande groupée pour participer à la prévoyance des agents communaux ;
- D'augmenter les tarifs de l'eau au 1^{er} Mars 2024 (voir page 7) ;
- De se prononcer sur un rythme scolaire de 4,5 jours pour l'école de Bujaleuf ;
- De demander des subventions pour la réalisation d'une étude pour la transition écologique de la commune comprenant le patrimoine public et le patrimoine privé ;
- D'approuver l'enquête publique autorisant la commune à céder des chemins publics au profit de personnes privées, ces derniers n'ayant plus d'utilité pour la commune et lui imposant des charges d'entretien ;
- De louer 25 572m² de terrains agricoles à un exploitant de la commune ;
- De réaliser une étude d'interconnexion du réseau d'eau avec celui du Syndicat Vienne Combade en cas de secours (si le captage venait à produire moins d'eau que de besoin) ;

Le 20 mars 2024 :

- D'approuver les comptes financiers de la commune pour l'année 2023 : résultats de + 101 998,57 € sur la section de fonctionnement (296 507,24 € de dépenses) et + 161 886,48 € (dépenses de 140 044,30 €) sur la section d'investissement à la clôture de l'exercice comptable ;
- De décider des travaux d'enfouissement de la fibre sur le chemin des Suais pour un montant de 33 700,00 € HT ;
- De l'achat d'une masse pour le nouveau tracteur pour 649,00 € HT ;
- De la possibilité pour les habitants de louer les équipements de la Mairie (épareuse et tractopelle) avec chauffeur pour un tarif de 50 € / h dans certaines conditions ;
- De maintenir stable la participation financière de la commune aux transports scolaires régionaux pour les élèves ;
- De louer la licence IV de la commune au « Camping Paradis » du lac de Vassivière pour la période estivale

Le 5 avril 2024 :

- De voter les impôts pour 2024 stables par rapport à 2023 sur les taux communaux ;
- De voter le budget de la commune à hauteur de 416 895,37 € en fonctionnement et 746 339,29 € en investissement ;
- De laisser stables les tarifs de la salle des fêtes ;
- D'augmenter les tarifs de la vente de copeaux à 33 € / m³ au lieu de 24 € / m³, le coût de revient pour la Commune étant supérieur encore et le coût dans le commerce étant le double ;
- De ne pas attribuer de subvention pour le voyage scolaire à l'Association des parents d'élèves de l'école, estimant que la Commune investissait déjà beaucoup pour les services scolaires. Néanmoins, le Maire a fait un don personnel d'une somme à l'APE et à la coopérative scolaire.

Tarifs location salle des fêtes :

Loueur	Tarif salle seule	Salle et espace cuisine	Supplément chauffage
Résidents de la Commune	80 €	130 €	10 €
Résidents de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière et associations extérieures sans activités commerciales	90 €	140 €	20 €
Résidents hors Commune et Communauté de Communes	130 €	180 €	20 €
Professionnels ou pour tout usage commercial	150 €	200 €	40 €

Chiens vagabonds, on fait attention !



Plusieurs signalements ont été faits en Mairie sur des chiens errants. Il est vrai que la loi confère au Maire un pouvoir de police lui permettant de conduire chats et chiens trouvés sur la voie publique en fourrière. Problème, c'est que Cheissoux n'est pas équipée d'une fourrière et que le conseil municipal trouverait cela inapproprié de devoir engager des dépenses pour ce genre de projets.

Aujourd'hui, la médiation avec les habitants est privilégiée. Néanmoins, les animaux doivent absolument être pucés pour retrouver

au plus vite leurs propriétaires.

Si le chien présente un danger, il faut contacter la gendarmerie d'Eymoutiers. Attention, dans tous les cas, le propriétaire de l'animal reste le seul responsable de ses agissements.

Quelques rappels sur l'entretien des cours d'eau par les propriétaires des rives



« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives ».

1) La gestion des embâcles

En règle générale il faut enlever les embâcles qui :

- obstruent totalement le lit du cours d'eau et forment des barrages
- ralentissent le courant et favorisent l'envasement sur un linéaire important.
- peuvent avoir des conséquences sur les ouvrages (ponts chaussées de moulins...)
- provoquent d'importantes érosions, créant un danger pour les biens ou les personnes.

2) La gestion des débris et atterrissements

En cas de bouchon ponctuel

- l'extraction de sédiments meubles (vase, terre, argiles, limons) dépassant le niveau de l'eau est autorisé
- l'étalement ou le grattage de matériaux « nobles » (sables, graviers, galets) au-dessus du niveau de l'eau est autorisé

3) L'élagage ou le recépage de la végétation des rives

L'entretien de la ripisylve (végétation des berges) consiste en :

- l'élagage et le débroussaillage sélectif des arbres et arbustes pour prévenir la formation d'embâcles et apporter de la lumière au cours d'eau
- l'abattage sélectif (pas de coupes à blanc) de sujets posant des problèmes (sujets vieillissants morts, pouvant constituer une entrave à l'écoulement, espèces non adaptées)
- le recépage, qui consiste à couper l'arbre près de terre afin de rajeunir la ripisylve

Le dessouchage et l'intervention d'engins dans le lit du cours d'eau sont interdits sans déclaration préalable au titre de la Loi sur l'eau auprès de la Direction Départementale des Territoires de la Haute- Vienne (DDT 87).

Pour plus d'informations :

PETR du Pays Monts et Barrages en charge de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations) : 05 55 69 57 60 ou riveresmb@gmail.com

DDT 87 en charge du Service de Police de l'Eau : 05 19 03 21 00 ou ddt@haute-vienne.gouv.fr



TARIFS DE L'EAU

La compétence devant passer à la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au 1^{er} Janvier 2025, les tarifs de l'abonnement et du mètre cube vont progressivement évoluer afin d'anticiper l'augmentation inévitable.

L'abonnement en Mars 2023 était de 40,00 €, passe à 50,00 € en 2024.

Le m³ est passé de 1,10 € à 1,30 € pour toute consommation inférieure ou égale à 50 m³ et de 1,10 € à 1,80 € pour une consommation supérieure à 50 m³.

La redevance pour pollution domestique reste inchangée soit 0,23 €/m³.

La Commune de Cheissoux est déficitaire (environ 45 000 € de dépenses pour 30 000 € de recettes). La Communauté de Communes aura un besoin impératif d'équilibrer ses comptes.

A noter : vous avez réceptionné votre facture d'eau couvrant la période du 1^{er} Septembre 2023 au 29 Février 2024, une seconde facture vous sera transmise en fin d'année englobant l'intervalle du 1^{er} Mars au 31 Décembre 2024.

A la suite de l'acquisition du tracteur KUBOTA et de l'épareuse la mairie propose la location ponctuelle avec chauffeur du tracteur épareuse pour la taille de haies en bordure de voies et du tractopelle pour de petits travaux de terrassement facturée, chacune, 50 € de l'heure. Ces locations seront contraintes par la charge de travail des employés municipaux sur autorisation du Maire.



Les travaux pour l'enfouissement de la fibre ont lieu route des Suais. Ces derniers s'élevant à 40 440 € TTC et faisant l'objet d'un emprunt sont réalisés par l'entreprise FRACASSO.

Un réducteur de pression a été posé sur la conduite d'eau route de Villetelle fin Avril.

La pose de nouveaux panneaux de signalisation a été effectuée partout sur la Commune. Cet investissement était nécessaire pour la sécurité routière.

De nouveaux conteneurs sont à disposition aux abords de la

Les travaux d'entretien, de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... dont le bruit particulier est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, sont préconisés aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 ;
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Des dispositions plus restrictives peuvent-être prescrites par arrêté municipal, en fonction de situations spécifiques locales.



Au temps des histoires

J'ai découvert La Texonnière en 1967. A l'époque 4 maisons étaient des résidences secondaires de Limougeauds ou de Parisiens, 5 étaient inoccupées et 3 n'existaient pas encore. Les autres étaient habitées par 6 familles (5 agriculteurs, dont 1 en retraite, et 1 cantonnier). Il n'y avait dans le village qu'une voiture, qu'un tracteur et qu'un poste de télévision.

On y vivait au rythme lent du pas des vaches, sorties au pré tous les jours et attelées pour les travaux agricoles. On ne « veillait » plus mais à la première occasion on s'arrêtait parler au voisin et on reprenait d'anciennes anecdotes souvent drôles. Ainsi de cet homme qui se croyant victime d'un sort était allé consulter un sorcier lequel lui avait recommandé de faire trois fois le tour de sa maison en récitant une formule « magique ». Le comique étant que cette maison était mitoyenne de la voisine et qu'il aurait dû monter d'un côté et descendre de l'autre par une échelle !

Les histoires avaient souvent pour protagonistes les « monssurs », les « borges » (les messieurs, les bourgeois) comprenez les gros propriétaires, parfois petits nobles locaux, mais aussi le loup. Tous avaient entendu leurs parents leur dire qu'on les entendait à la nuit hurler dans le Pargeas, ces grands bois qui s'étendaient au-delà du ruisseau de Saint-Moreil, et tous pouvaient raconter la mort de l'un des tout derniers tués sur le territoire communal. L'animal avait été acculé dans une pêcherie par les paysans armés de fourches avant d'être abattu par le garde-chasse de l'époque. Les faits s'étaient déroulés peu avant la grande guerre, près d'un chemin creux qui porte d'ailleurs le nom de « via dau lop » (chemin du loup). La pêcherie et le chemin existent toujours mais sont maintenant dans un état déplorable car situés dans des parcelles boisées non entretenues.

Mais le plus étonnant était l'intégration dans le paysage local de morceaux du Roman de Renart, comme si le loup avait eu de toute évidence sa place ici. Ainsi l'épisode où Ysengrin se fait prendre la queue par la glace en pêchant dans l'étang avait eu lieu au moulin de Lafarge. D'autres se situaient aux Quatre Chemins ou au Moulin.

Étonnante fusion entre histoire vécue et histoire racontée.

Maryanick CHAMPAUD

Il y a 20 ans, le Dimanche 30 Mai 2004, certains d'entre vous étaient réunis pour montrer son attachement à la Commune de Cheissoux. Nous vous proposons de renouveler votre engagement en nous retrouvant le **Samedi 21 Septembre 2024 à 11h30**, à la Mairie (parking au cimetière). Nous ferons appel à un photographe pour immortaliser ce moment particulier et nous terminerons autour du verre de l'amitié.

Cet évènement est ouvert à tous ceux qui le souhaitent, les habitants actuels comme les anciens. Venez nombreux !



ÉCOLE DE NOTRE R.P.I.

Rythmes scolaires, on en parle...

Depuis 2014, l'État a initié la « réforme des rythmes scolaires » pour le premier degré (école primaire et maternelle) avec des principes simples. Le temps scolaire s'étale sur 36 semaines sur 9 demi-journées dont le mercredi matin... Cette réforme a été conçue avec des chronobiologistes, tous d'accord pour dire que dans l'intérêt de l'enfant, l'école doit privilégier les apprentissages le matin et avoir des journées globalement plus courtes. La réforme vise, toujours dans le cadre de l'école, à proposer sur le temps libre des activités pédagogiques complémentaires afin de donner à tous les élèves un accès équitable à la culture, aux sports, aux loisirs...

C'est ainsi que le regroupement pédagogique Bujaleuf-Saint-Julien-le-Petit-Cheissoux s'est organisé, avec le concours de l'association Les P'tits drôles qui s'occupe des enfants le mercredi après-midi.

Aujourd'hui, une partie des parents d'élèves souhaiteraient que leurs enfants n'aient plus du tout de temps de classe le mercredi matin pour faire des semaines de 4 jours avec toujours 24h d'enseignements par semaine.

La Commune de Cheissoux s'est pour le moment prononcée contre cette nouvelle organisation, restant fidèle à sa conviction autour de l'intérêt de l'enfant, mais surtout ne souhaitant pas laisser des familles sans solution le mercredi alors que les parents peuvent travailler.

Dans un courrier adressé aux représentants des parents d'élèves, le Maire rappelle que la commune finance déjà une grande partie des frais liés à la scolarité et au périscolaire (financement des personnels hors éducation nationale qui permet entre autres la garderie gratuite, subvention à l'association les P'tits Drôles, participation aux transports scolaires...).

L'école étant gérée par 3 communes, les Maires ont engagé un dialogue qui reviendra sur la table des conseils municipaux et des parents d'élèves pour savoir quel est le meilleur service public à offrir, à quel coût et ce qui est le plus à même de faire bien grandir les enfants sur notre territoire en préservant l'intérêt d'avoir une école de proximité.



La Classe des CM1 & CM2 est partie en voyage scolaire à Paris où les enfants ont pu faire la visite de plusieurs monuments, notamment de la Tour Eiffel ainsi qu'une escapade en bateau mouche. Les enfants sont revenus ravis, avec plein de souvenirs en tête et ont vivement remercié leur institutrice, Mallory AUDÉON, d'avoir organisé ce séjour.

Les inscriptions pour le transport scolaire sont ouvertes pour la rentrée 2024 / 2025. Depuis le 10 Juin et ce jusqu'au 22 Juillet 2024, vous pourrez bénéficier de la **gratuité des frais de dossier**.

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/transports-scolaires/inscription>



**La Région
vous transporte**

Transports scolaires

Rappelons quelques règles d'usage et de civilité face à l'utilisation des conteneurs situés à proximité de la Mairie.

Ces derniers sont uniquement destinés à la collecte pour le conteneur vert du verre, pour le jaune des emballages plastiques, cartonnés et en métal et pour le bleu papiers et journaux.

Il n'est pas acceptable que notre ÉCO POINT fasse encore l'objet de dépôts sauvages !!!



Info déchèteries

ÉVOLUTION HORAIRES

à partir du 2 MAI 2024

DÉCHÈTERIE DE CHÂTEAUNEUF-LA-FORÊT

Lundi FERMÉE	Mardi - 14h - 17h15	Mercredi FERMÉE	Jeudi 9h - 11h45 14h - 17h15	Vendredi 9h - 11h45 14h - 17h15	Samedi 9h - 11h45 14h - 17h15
-----------------	---------------------------	--------------------	------------------------------------	---------------------------------------	-------------------------------------

DÉCHÈTERIE D'EYMOUTIERS

Lundi 9h - 11h45 14h - 17h15	Mardi FERMÉE	Mercredi - 14h - 17h15	Jeudi FERMÉE	Vendredi 9h - 11h45 14h - 17h15	Samedi 9h - 11h45 14h - 17h15
------------------------------------	-----------------	------------------------------	-----------------	---------------------------------------	-------------------------------------

Merci de votre compréhension.



Retrouvez tous nos services sur www.syded87.org

Formations au compostage et au jardinage naturel 2024

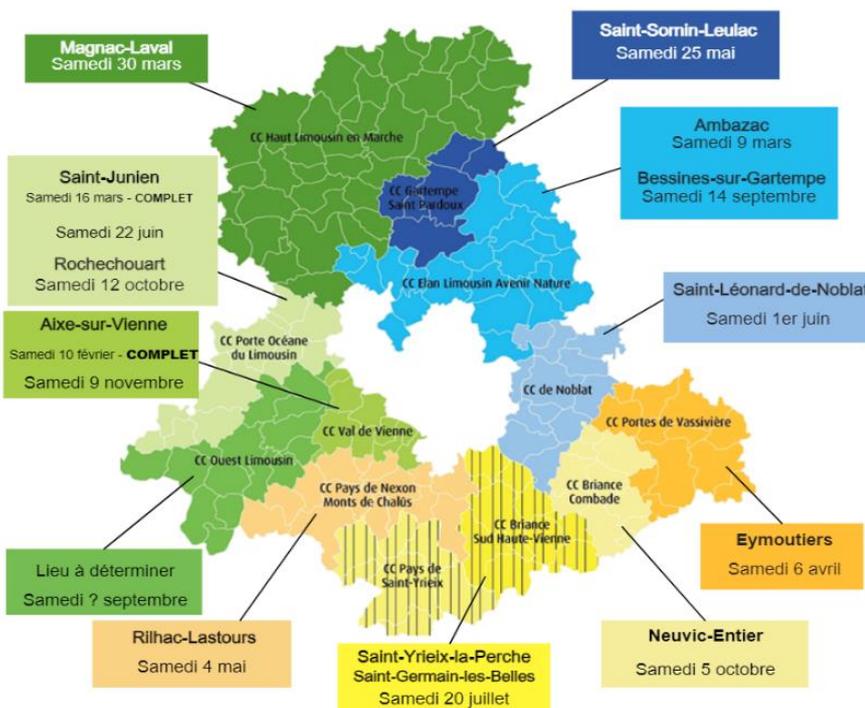


Venez découvrir les bases du compostage et les différentes façons de valoriser vos déchets de jardin lors d'une formation d'une heure, organisée par le SYDED en partenariat avec les communautés de communes et le SICTOM Sud Haute-Vienne.

SYDED 87

05 55 12 12 87

<https://syded87.org/fr>



Les composteurs seront remis à l'issue d'une formation de 15 minutes pour les composteurs extérieurs et 1 h pour les composteurs intérieurs dispensée à Eymoutiers par les équipes de la Communauté de Communes

Pour vous inscrire, contactez le service Prévention et Économie circulaire au 05 55 12 62 32

AAPMB



Association d'Aide à la Personne
Monts et Barrages

Notre service de portage de repas à domicile

Le service vous propose des repas équilibrés, adaptés aux régimes de chacun pour répondre à vos besoins durables ou temporaires et cela 7j/7

Courses

Accompagnement dans les démarches administratives

Entretien du linge

Sorties

Aide à la mobilité

Aide aux repas

Notre service d'aide à domicile prestataire

- Evaluation de vos besoins
- Plannings mensuels
- Salarié(e)s formé(e)s
- Coordination des différents intervenants
- Adaptation des interventions à vos besoins
- Accompagnement administratif

Aide à la personne

Notre service d'aide à domicile mandataire

- Recherche et proposition de personnel
- Démarches administratives
- Proposition et rédaction des contrats de travail
- Etablissement des bulletins de salaire
- Continuité des interventions

Aide à la toilette

Accompagnement dans la vie sociale

Entretien du logement

Contact:

Siège social Eymoutiers : 8 rue de la collégiale 87120 Eymoutiers 05 55 69 79 01

Antenne de St Léonard de Noblat: 15 rue de Beaufort 87400 St Léonard de Noblat 05 55 56 09 97

Antenne de Châteauneuf la Forêt : 3 rue de la Combe aux Bœufs 87130 Châteauneuf la forêt 05 55 69 39 99



L'Épicerie Sociale et Solidaire « Le Coup d'Pouce »

Si vous rencontrez des difficultés sociales ou financières, l'épicerie sociale et solidaire peut vous venir en aide.

L'Association Le Coup d'Pouce, propose à faible coût des produits de consommation courante (entre 10% et 30 % du prix usuel). Une part plus importante du budget peut être consacrée à un projet : réaliser un achat imprévu, régulariser une dette, financer des réparations sur son véhicule...



L'épicerie sociale est ouverte les lundis sur rendez-vous, les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, et les jeudis de 9h00 à 12h00

2 place du Chapitre - 87120 EYMOUTIERS

Tel : 05 55 57 54 58 - mail : ccas-eymoutiers@orange.fr

Toute l'année

A la Communauté de communes des Portes de Vassivière

LOCATION DE VÉLOS *électriques*

LOCATION AU MOIS

- 35 € par mois
- Caution 1 500€

Réservation par téléphone
au 05.55.04.06.06



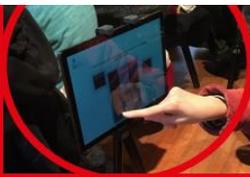
En partenariat avec le Parc Naturel Régional de Millevaches, une flotte de 10 vélos à assistance électrique est mise à disposition des habitants et visiteurs du territoire.

Pour plus d'infos, réservation sur le site de la Communauté de Communes :
<https://www.cc-portesdevassiviere.fr>

PLATEFORME DE MOBILITÉ

Pour apporter des solutions aux déplacements du quotidien, une plateforme locale, solidaire et gratuite va voir le jour. Les objectifs sont de donner accès aux informations sur les offres de mobilités et initiatives voisines, développer le covoiturage sur le territoire. Tout cela est fait avec l'appui de la Maison France Services.

MAISON FRANCE SERVICES - 8 rue de la Collégiale - 87120 EYMOUTIERS
portes-de-vassiviere@france-services.gouv.fr - Tél. : 05.44.22.53.36



Communauté de Communes des Portes de Vassivière

INFOS PRATIQUES

La Micro-Folie des Portes de Vassivière : Mode d'emploi !

Venez vivre une expérience visuelle et culturelle

Le Ministère de la Culture, La Villette, les plus grands musées nationaux et internationaux mettent à notre disposition des milliers de chefs-d'œuvre en très haute définition. Le Musée Numérique et des casques de Réalité Virtuelle vous attendent, à la salle du 4^{ème} étage de la mairie d'Eymoutiers ou au sein du réseau des bibliothèques des Portes de Vassivière !

GRATUIT

Conférence tout public, à partir de 8 ans Réalité Virtuelle à partir de 13 ans

Réseau des bibliothèques : 05 55 69 21 97

www.bibliotheque-portesdevassiviere.fr

Micro-Folie Portes de Vassivière

HORAIRES et LIEUX : voir programme

PARTENAIRES



MICRO-FOLIE

ON JOUE LES PROLONGATIONS



Du sport, oui, mais des vacances en Corse aussi !
Une collection à découvrir

RÉALITÉ VIRTUELLE

En partenariat avec Arte, venez vivre des expériences uniques : voyager dans les tableaux des grands maîtres explorer les fonds marins...

En juillet et août, venez tester ce que vous n'avez pas encore essayé !
A partir de 13 ans

Programme

Arrêt sur image

à partir de 8 ans

On joue les prolongations

Le sport est partout. Que vous soyez sportif ou non, venez découvrir des Hommes, des objets et des histoires qui se racontent.

FOCUS 1 « Handisport » :

Bibliothèque d'Eymoutiers : **Mercredi 24 juillet 14h00**

FOCUS 2 « Les femmes et le sport » :

Bibliothèque d'Eymoutiers : **Mercredi 31 juillet 14h00**

FOCUS 3 « La diplomatie sportive » :

Bibliothèque d'Eymoutiers : **Mercredi 07 août 14h00**



Vive les vacances

La mallette jeux

On joue ? Comment faire découvrir le sport et ses représentations. Le sport est un héritage qu'il convient de transmettre. Les activités permettent un voyage ludique, sportif et artistique.

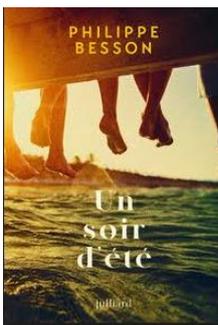
Bibliothèque d'Eymoutiers : **Jeu 18 juillet 14h00**

Le Discovery Tour... Spécial JO

Les grecs ont-ils inventé le sport ? Venez vous promener dans le monde des créateurs du jeu vidéo "Assassin's Creed" histoire de vérifier tout ça. Dès 8 ans.



Bibliothèque de Peyrat : **Vendredi 12 juillet 14h30**
Salle de réunion mairie d'Eymoutiers : **Vendredi 26 juillet 14h30**
Vendredi 2 et 9 août 14h30



Proposition de lecture :

*"Un soir d'été" de Philippe Besson aux éditions Julliard. 2024
1985, des vacances à l'île de Ré, 5 jeunes gens qui découvrent l'amitié et l'amour, qui se découvrent. De la légèreté, l'évocation de ces années 80, sans réseaux sociaux et sans tourisme de masse, et on mesure à quel point la société a changé en quelques décennies. Et comme souvent chez cet auteur, une tension qui monte, un drame que l'on devine, qui s'intensifie jusqu'au dénouement final".*

JUILLET - AOUT

Le musée en visite libre - durée 1h00

Collection Corse

Que se passe-t-il cet été en dehors des JO ? Vous partez en vacances en Corse ! Venez donc vous promenez dans les musées et les hauts lieux de l'île de beauté. Et tout ça bien installés dans un fauteuil, sans les touristes et à la fraîcheur de la bibliothèque.

A découvrir à votre rythme, avec une tablette.

Bibliothèque d'Eymoutiers : **Samedi 27 juillet 14h00**
Samedi 3 août 14h00

Réalité Virtuelle

à partir de 13 ans



Faites vos jeux !

Depuis octobre, vous avez escaladé le Mont Blanc, vous avez nagé avec les dauphins... Vous vous êtes promenés au Louvre, dans les jardins de Monet.

A l'Opéra de Paris, vous avez rencontré une danseuse et une musicienne... Et si vous y retourniez ? Et si vous essayiez Le Bar des Folies Bergère ou bien les tableaux du Caravage ?

Bibliothèque de Bujaleuf : **Samedi 6 et 20 juillet 15h00**
Bibliothèque de Peyrat : **Samedi 13 juillet 15h00**
Bibliothèque d'Eymoutiers : **Samedi 27 juillet 15h00**



FOYER RURAL

Le Foyer rural a tenu son Assemblée Générale le 14 Mars dernier. Le bureau se compose ainsi : Mme Marie-Pierre THIERIOT, Présidente, M. Marc ALBIN, Secrétaire, Mme Isabelle JEGOU, Trésorière.

30 personnes adhèrent, à ce jour, à l'Association et nombreuses, dont des résidentes de communes

avoisinentes, fréquentent la chorale et le club de généalogie.

Les projets 2024 passés et à venir :

Avril : Après-midi récréatif pour les enfants (tours de magie, sculptures de ballons avec Léo)

Juin : Sieste contée

Répétition publique de la chorale pour la fête de la musique

Août : Exposition des peintures de Jean-Louis SABATIÉ
(à confirmer)

Septembre : Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine : Balade dans les bois et concert avec des musiciens locaux

Décembre : Veillée de Noël chantée

Rappel : La chorale répète tous les jeudis à 20h à la salle des fêtes de CHEISSOUX

Le club de généalogie se retrouve un samedi par mois dans la salle Gorceix à BUJALEUF



*Jeudi 20 Juin 2024
Fête de la musique
« La chorale aux champs »*



*Samedi 15 Juin 2024
Au bout du conte
« Sieste contée »*

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE CHEISSOUX



L'Association des retraités a organisé un loto, le Dimanche 23 Juin dernier, qui a rencontré une nouvelle fois un franc succès.



La Guinguette, nouvelle Association sur notre Commune a programmé une fête de la musique les Vendredi 21 et Samedi 22 Juin. Le temps a fait grise mine mais n'a pas entaché la bonne humeur de la team.

L'équipe de la Guinguette, vous donne à nouveau rendez-vous les :

Vendredi 26 Juillet 2024

Samedi 27 Juillet 2024

Samedi 10 Août 2024

Une dernière date pour cette année aura lieu courant Septembre.

Vous êtes attendus nombreux !!!





Naissance :



Mia VAN MOURIK
Fille de **Jacco VAN MOURIK & Linda VINK**
Née le 26 Mai 2024

Jusqu'au 31 Octobre 2024, un point Poste est ouvert au camping Lous Suais. Vous pouvez y acheter des timbres, envoyer des recommandés, des colissimo, déposer des lettres suivies

Pour tous renseignements :
05 55 69 56 94



le monde allant vers...

Décès :



M. BOURDELAS Christian
Décédé le 8 Janvier 2024

Prochains ramassages des
encombrants

en porte à porte :

Lundi 19 Août 2024

Lundi 25 Novembre 2024

Il est impératif de donner la liste des objets (1 à 3 m³) que vous souhaitez voir collectés en Mairie avant le jeudi précédent ces dates.



Messes à la Chapelle

Mercredi 17 Juillet 2024
à 18h00

*Les dates suivantes seront affichées
sur la porte de la Chapelle*



Découverte de la Croix de Cheissoux
« L'Évangile en image »
Le Mercredi 17 Juillet 2024
à 18h30

Les croix de nos chemins ou de nos places sont des trésors patrimoniaux qui ont résisté aux vicissitudes du temps. Mais certaines nous racontent l'Évangile... écoutons ce qu'elles nous disent. Croix de Cheissoux (Haute-Vienne) (XV^{ème} siècle) n° 34

Cette remarquable croix en granite de forme potencée porte de nombreuses sculptures en bas-relief sur cuvette évidée.

À l'est, le Christ crucifié couvre de ses bras deux personnages juste esquissés (saint Jean et la Vierge (Jn 19, 25-30). Dans les niches, deux personnages, un homme et une femme portant un objet : Joseph d'Arimathie et Marie de Magdala ? (Jn 19, 38-42) (Mt 24, 1-7)

Au nord, on reconnaît sainte Catherine, à la roue de son supplice et au sud, peut-être Sainte Valérie portant sa tête.

Résultats CHEISSOUX :

NFP : 47,22 %

RN : 34,26 %

AR : 18,52 %



Résultats 1^{ère} CIRCO
HAUTE-VIENNE :

NFP : 44,16 %

RN : 34,30 %

AR : 21,53 %



Le Mercredi 8 Mai s'est déroulée la commémoration du 79^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 Mai 1945. M. Luc JEGOU, Adjoint au Maire a donné lecture du message de M. Sébastien LECORNU, Ministre des Armées et de Mme Patricia MIRALLÈS, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire.

Toute l'équipe du Conseil Municipal vous souhaite de passer un bel été